



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>13097</b>	<b>De M. Philippe Frei ( Renaissance - Côte-d'Or )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition énergétique		<b>Ministère attributaire</b> > Industrie et énergie
<b>Rubrique</b> > logement	<b>Tête d'analyse</b> > Modalités d'accompagnement des particuliers dans le cadre de MaPrimeRénov'	<b>Analyse</b> > Modalités d'accompagnement des particuliers dans le cadre de MaPrimeRénov'.
Question publiée au JO le : <b>21/11/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>23/04/2024</b> Date de renouvellement : <b>27/02/2024</b> Date de renouvellement : <b>04/06/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Philippe Frei appelle l'attention de Mme la ministre de la transition énergétique sur la nécessité d'améliorer l'accompagnement des particuliers engagés dans le dispositif « MaPrimeRénov' » afin de renforcer son attractivité. Conformément à la promesse effectuée par Emmanuel Macron en 2017, le dispositif « MaPrimeRénov' » a vu le jour dès le 1er janvier 2020, en remplacement du crédit d'impôt à la transition énergétique. Depuis sa création, ce programme d'aide à la rénovation énergétique qui participe pleinement à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone en 2050 a permis d'accompagner un grand nombre de ménages dans un projet de rénovation énergétique : en 2022, près de 700 000 dossiers ont bénéficié d'un financement grâce à ce dispositif. Afin de poursuivre l'engagement financier sur ce dispositif et d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024, un effort majeur est consenti par l'État : l'enveloppe de « MaPrimeRénov' » est étoffée d'1,6 milliard d'euros, portant ainsi à 5 milliards d'euros en 2024 le budget global du dispositif. Néanmoins, au-delà des crédits alloués, il semble nécessaire de renforcer l'accompagnement des particuliers lors de leurs démarches. Si la mise en place d'un tiers de confiance « Mon accompagnateur Rénov' » constitue une avancée, beaucoup de candidats à la rénovation énergétique sont encore aujourd'hui découragés par la complexité des démarches administratives à effectuer ou par l'obligation de déposer son dossier en ligne par exemple. Aussi, il souhaite savoir quelles sont les mesures complémentaires en matière d'accompagnement des particuliers qui peuvent être mises en œuvre pour attirer encore davantage de ménages éligibles à « MaPrimeRénov' » dans un projet de rénovation énergétique.